

Modalités de Contrôle des Connaissances
Master 1 Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises (MIAGE) - 2025/2026
Première Année (M1) commune aux quatre parcours de M2

Type Diplôme : Master M1 & M2				
COMPOSANTE	DS4H	DS4H_Antenne		SOPHIA
MENTION	Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises			
CODE DIPLÔME	SMAGE18			
Session M1	Session Unique			
Session M2	Session Unique			
Régime d'inscription	Initiale Hors-Apprentissage / Formation Continue / Formation Permanente		Contrat d'Apprentissage/ Contrat de Professionnalisation	

Parcours Type en Master			
Parcours Type	Première année (M1) commune aux quatre parcours		
Heures Maquette Année 1	Heures Valorisées Année 1	Heures Maquette Année 2	Heures Valorisées Année 2
665	665	649	649

COMPENSATION
Les MCC déterminent le mode de compensation entre UE, semestre et année ainsi que la possibilité d'une note éliminatoire.
Obtention des UE
L'UE doit avoir une moyenne supérieure ou égale à 10/20
Obtention du Semestre
Pas de jury au semestre car les formations sont annualisées.
Obtention de l'Année
La moyenne générale de l'année doit être supérieure ou égale à 10/20 et aucune UE ne doit avoir une moyenne inférieure à 7/20. Une pénalité de 0,05 points par heure d'absence non justifiée est appliquée à toutes les UE de l'année.
Note éliminatoire/ Note seuil
Note éliminatoire : note inférieure à 7/20 à une UE à l'exception des UEs de l'offre transversale DS4H.
REDOUBLEMENT
Pas de redoublement, l'étudiant devra justifier de problèmes d'ordres personnels (maladie ...) avec des justificatifs pour être autorisé à redoubler (sur avis du jury).
Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence
Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Première Année (M1) commune aux quatre parcours de M2

[illegible]